

Tableau des rémunérations des vacations effectuées au sein de la commune de Joinville le Pont

Fonction	Qualification ou secteur d'activité	Taux horaire brut
Animateur enfance / petite enfance	centre de loisirs et autre - avec diplôme	Taux du SMIC en vigueur + 1,5€
	centre de loisirs et autre - sans diplôme	Taux du SMIC en vigueur
Remplacement de gardien d'équipement sportif	/	Taux du SMIC en vigueur
Intervention occasionnel de chauffeurs poids lourds	compétences, permis en cours de validités et habilitations	13,60€
Agent d'aide à la logistique / communication	/	Taux du SMIC en vigueur
Moniteur de police municipale en maniement des armes et moniteur de police municipal en bâtons et techniques professionnelles d'intervention	Police municipale certificat de moniteur de police municipale	50€
Formation dispensée auprès de personnel de la police municipale relative à la création d'un CLSPD	/	84€ pour deux jours de formation
Jury de l'École Municipale des Arts		25€
Intervenant d'enseignement artistique	Intervenant spécialisé	16,58€
	Intervenant spécialisé titulaire du diplôme d'État	19,85€
Intervenant spécialisé du spectacle	Technicien son et lumière diplômé	19,85€
Agent d'aide à la logistique / communication		Taux du SMIC en vigueur
Encadrement effectué par du personnel de l'Éducation Nationale		Selon le barème fixé par le ministère de l'Éducation Nationale en application du décret 66-787 du 14 octobre 1966